

FISCALITÉ DES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES

- **Public** : Expert-Comptable, Chef de mission connaissant les règles de base en matière de détermination d'un résultat fiscal et avoir déjà établi des déclarations de résultats à l'IR et à l'IS
 - **Durée** : 2 jours (7h)
 - **Lieu** : Virtuel (Ces informations sont indiquées sur le catalogue en ligne : <https://tipso.mp-formation.fr/>)
 - **Prérequis** : Avoir une des fonctions indiquées dans la liste des publics.
 - **Formateur** : Forcoges : Franck Lambert
- Le formateur est un professionnel sélectionné pour sa maîtrise du sujet enseigné et son expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.
- **Tarif** : 275€HT

Objectifs :

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- Apprécier les règles fiscales relatives à la détermination et au calcul des plus ou moins-values mobilières et droits sociaux
- Identifier et mesurer les opportunités d'optimisation fiscale apportées par les différents systèmes de reports et d'abattement applicables aux plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux
- Maîtriser les règles de base relatives à la détermination et au calcul des plus ou moins-values professionnelles
- Appliquer les principaux régimes d'exonération et de report d'imposition applicables aux plus-values professionnelle des entreprises à l'IR
- Appréhender les règles applicables aux plus-values professionnelles des entreprises relevant de l'IS.

Contenu détaillé :

1 – Plus-values des particuliers :

- Plus-values immobilières des particuliers (Champ d'application, Base d'imposition, Modalités d'imposition et obligations déclaratives...)
- Plus-values sur cessions de titres des particuliers (champ d'application, base d'imposition, modalités d'imposition, sursis ou report d'imposition...)
- Plus-values sur biens meubles des particuliers

2 – Plus-values professionnelles des entreprises à l'IR :

- Principes généraux régissant le régime des plus-values professionnelles
- Régime de droit commun des entreprises à l'IR (distinction court terme et long terme, imposition des plus-values à court terme, imposition des plus-values à long terme)
- Cession des éléments d'actif devenus non professionnels pour une entreprise relevant de l'IR
- Régimes d'exonération des plus-values professionnelles (en fonction des recettes, transmission d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité, départ à la retraite)
- Régimes spéciaux des plus-values professionnelles (apport d'une entreprise individuelle à une société, transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle)
- Régime spécifique des biens « migrants »

3 – Plus-values professionnelles des entreprises à l'IS :

- Principes généraux régissant le régime des plus-values professionnelles
- Régimes de droit commun des entreprises à l'IS
- Régimes des plus ou moins-values à long terme (plus ou moins-values relevant des taux réduits de 0 %, 15 %, 19%)

Pédagogie et Évaluation :

Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoirs faire.

Cette formation se déroulera sous forme d'exposé, d'exemples commentés.

Le contrôle de connaissances se fera au cours de la formation (questionnement de l'animateur, Quizz ou cas pratique) et à la fin par la réalisation en ligne d'un QCM d'évaluation.

Les supports de formation (diaporama, fiches techniques) seront remis aux participants sous format PDF lors de la convocation.

Modalité d'organisation et d'accompagnement en classe virtuelle :

Grâce à l'outil de visioconférence ZOOM, pour une formation en mode « synchrone » .

Le lien ainsi qu'un guide de connexion à l'application ZOOM sera communiqué à chaque participant lors de l'envoi de la convocation.

Les participants auront la possibilité de poser des questions au formateur (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton « discussions »).

Ces questions seront traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront également la possibilité, avant et après la formation, de soumettre par mail leurs questions au formateur sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse dans les 7 jours).

Pour toutes problématiques d'utilisation, les participants pourront contacter Sandy Soriano Linhas (réfèrent handicap) au 05.53.49.88.21

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

La feuille de présence sera signée, grâce à un lien de connexion qui sera transmis directement par mail aux participants le jour J de la formation.

Accessibilité handicap :

Pour toute demande relative aux conditions d'accueil et d'accès des participants en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez votre référent handicap ; Sandy Soriano Linhas au 05.53.49.88.21 ou sandy.soriano-linhas@acomaudit.com